

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 20 septembre 2019

Promotions civiques

C'est le vendredi 15 novembre, à la salle polyvalente de Villeret, que se dérouleront les promotions civiques qui seront organisée pour la 8^e fois, conjointement avec les communes de Courtelary, Cormoret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan et La Ferrière. Les invitations seront bientôt envoyées aux personnes de ces communes, nées en 2001.

Joyeux anniversaire



MM Richard Habegger, maire et Thierry Sartori, secrétaire communal, ont récemment rendu visite à M. Max Burkhard pour lui souhaiter un joyeux 90^e anniversaire, lui apporter la petite attention de circonstance et les salutations du Conseil municipal. M. Burkhard s'occupe toujours de l'approvisionnement de sa maison en bois de feu. Nous pouvons affirmer que M. Burkhard possède indéniablement la « main verte », la photo ci-dessus en est la preuve.

Délégations

M. Bruno Lemaitre participera à la rencontre intercommunale sur l'Extinction nocturne et Fête de la Nuit, le vendredi 20 septembre à Tramelan. MM Bruno Lemaitre et John Vuitel

représenteront la commune à la séance d'information du IIIe arrondissement de l'Office des ponts et chaussées concernant le plan directeur des eaux de la Suze, le jeudi 14 novembre à Courtelary.

Trafic cycliste

L'Office des ponts et chaussées informe les communes de l'ouverture d'une procédure de participation sur les adaptations du plan sectoriel pour le trafic cycliste prévues en 2019. Il est possible de trouver des informations à ce propos sur le site du canton, dans la rubrique de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, sous actualité.

Analyse de l'eau

Le rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 26 août 2019 aux Toulères. Température mesurée in-situ : 8.2°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 13. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Conseil municipal

Villeret, le 17 septembre 2019